

M. Michel BARNIER
Ministre de l'Agriculture
et de la Pêche
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP

Lure, le vendredi 15 mai 2009

N/Réf : JMV/AM/642

Objet : prix du lait

Affaire suivie par : Arnaud MARTHEY

Monsieur le Ministre,

Par la présente, je souhaitais vous faire part des interrogations des agriculteurs de Haute-Saône concernant la situation catastrophique des producteurs de lait. Les associations de consommateurs constatent régulièrement une hausse sensible du prix des produits laitiers (de 5 à 15% environ depuis un an maintenant). Parallèlement, les producteurs subissent une augmentation sans précédent des charges (+17% en 2008) alors que les industriels laitiers confirment malgré de nombreuses revendications la baisse importante du prix d'achat du lait (110 euros aux 1 000 litres depuis septembre 2008). Les pays de l'UE s'étaient pourtant mis d'accord, après bien des hésitations, pour relever progressivement les quotas laitiers de 1% par an à partir de 2009, avant leur disparition prévue en 2015. Mais les prix du lait, après avoir beaucoup augmenté dans un premier temps, ont ensuite fortement baissé avec la crise économique, perdant 50% par rapport à leur pic de l'automne 2007. La décision des ministres européens de l'agriculture prévoyant la suppression des quotas laitiers obligera producteurs et industriels transformateurs à contractualiser directement sur les volumes et les prix échangés dans un rapport de force fortement inégal. A titre d'exemple, un agriculteur de mon département vient de prendre 3.000 €uros de revenus pour le mois d'avril 2009. Aujourd'hui, le prix du litre acheté aux agriculteurs se situe en dessous des coûts de production supportés par les agriculteurs.

De nombreuses organisations syndicales s'inquiètent, dès lors, de l'avenir du marché du lait alors même que des exemples récents nous montrent qu'il sera difficile aux producteurs de faire jeu égal avec l'industrie. L'an dernier les producteurs avaient dû faire face à une décision unilatérale de baisse du prix d'achat du lait imposée par les industriels avec les conséquences que l'on sait. La disparition des quotas va en outre entraîner une désorganisation de la production laitière profitable ni au consommateur ni au producteur. À terme, une non-maîtrise du marché provoquera la disparition de nombreux producteurs laitiers en perturbant l'équilibre des productions et engendrerait des incertitudes quant à la régularité des approvisionnements. La situation actuelle ainsi décrite a été alourdie par les dispositifs de la loi LME qui participent lourdement aux effets de la régulation.

J'en appelle donc à votre intervention afin que ce secteur économique vital pour notre Département ne soit pas pénalisé de la sorte et puisse bénéficier d'une intervention urgente de votre gouvernement pour soutenir nos producteurs locaux.

Je vous en remercie d'avance chaleureusement de l'attention que vous porterez à la présente et vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma haute considération.

Jean-Michel VILLAUME,
Député de Haute-Saône

Jean-Michel VILLAUME
Député de Haute-Saône

PERMANENCE PARLEMENTAIRE
2, rue Desault
70200 LURE
Tel. : 03.84.62.40.20
Fax : 03.84.62.40.94

ASSEMBLEE NATIONALE
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP
jmvillaume@assemblee-nationale.fr
www.depute-villaume.fr